



HAL
open science

Le climat comme fait socio-environnemental total, une analyse à chaud de la COP 21

Jean Foyer

► **To cite this version:**

Jean Foyer. Le climat comme fait socio-environnemental total, une analyse à chaud de la COP 21. 2016. halshs-01286351

HAL Id: halshs-01286351

<https://shs.hal.science/halshs-01286351>

Preprint submitted on 10 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le climat comme fait socio-environnemental total, une analyse à chaud de la COP 21

Jean Foyer, Institut des Sciences de la Communication (CNRS/UPMC/Paris IV)

Ce texte est paru dans une version écourtée dans la revue en ligne *La Vie des Idées*, sous le titre « Dans les coulisses de la COP 21 » Il est disponible sur <http://www.laviedesidees.fr/Dans-les-coulisses-de-la-COP21.html>

Lors de la dernière COP21 organisée à Paris, nous avons contribué à coordonner un projet original de recherche collaborative¹ dont l'objectif était de couvrir, avec l'aide d'une vingtaine de chercheurs, les différents espaces sociaux et physiques à travers lesquels s'étendait la COP. Autour des négociations au Bourget qui ont constitué en quelque sorte le noyau central, un nombre considérable de présentations, de discussions, d'expositions ont gravité pour composer l'ensemble de l'événement COP21. Des événements parallèles (les fameux side-events) officiels au village des alternatives à Montreuil, de l'Espace Génération Climat à la Zone d'Action Climat (ZAC) déployée au Cent-Quatre; des deux galeries des solutions (l'une au Grand Palais, l'autre au Bourget) au Global Landscape Forum organisé au Palais des Congrès, Paris a été pendant deux semaines une gigantesque agora pour discuter du problème climatique.

Notre équipe s'est répartie dans ces différents espaces physiques pour analyser la façon dont la question climatique était débattue dans les différents espaces sociaux : les négociations politiques, bien sûr, mais également dans le secteur business, au sein de la société civile, dans la communauté scientifique ou encore dans les médias. Des points réguliers dans notre « base centrale » (un appartement loué Gare du Nord et dans lequel résidait une partie de l'équipe), nous permettaient de croiser les observations et de faire émerger les pistes de réflexion, dans une sorte de séminaire permanent.

En ne nous focalisant pas sur les négociations, nous avons fait le pari de cadrer notre objet « COP 21 » au plus large, non pas tant pour ce qu'il nous disait de l'avancée d'un processus diplomatique particulier (même si c'est important), mais plutôt pour ce qu'il nous disait de l'arène climatique comme laboratoire de la gouvernance mondiale, avec sa géopolitique, ses rapports de forces entre acteurs, ses structures persistantes et ses idées émergentes. Voici en quelques points les premières réflexions à chaud issues de notre projet.

1. Climatisation du monde, globalisation du climat : l'arène climatique comme le grand totem des affaires du monde

La COP 21 a été une étape supplémentaire et probablement très importante dans ce que nous avons appelé le mouvement dialogique entre la globalisation du climat et la climatisation du monde. Ces 20 dernières années, la question climatique s'est en effet globalisée au sens où elle s'est chargée de nombreux autres problèmes (de développement et d'énergie en particulier) qui interviennent dans les négociations (Dahan et al., 2009) et où elle s'est étendue dans différents espaces sociaux pour intéresser une multitude d'acteurs (force centripète de la thématique climat). Symétriquement, toute une série d'acteurs s'est rattachée à la question climatique en problématisant leurs centres d'intérêts en termes climatiques (force centrifuge de la thématique climatique). Ce double mouvement a continué d'opérer à plein régime à Paris et le climat représente une problématique non seulement

¹ <https://climacop.hypotheses.org/>

scientifiquement et politiquement construite comme planétaire, mais aussi et surtout, capable de cristalliser toute une série d'enjeux qui transcendent les divisions sectorielles entre questions scientifiques, environnementales, économiques ou politiques. Au-delà du problème de réchauffement de la planète, le climat incarne plus que jamais la métaphore des problèmes du monde, une controverse globale totémique chargée des maux, préoccupations et différentes visions du système socio-environnemental planétaire.

Si ce phénomène n'est pas propre à l'événement COP21, ce dernier l'a encore accentué et en a représenté une sorte de développement et d'aboutissement. Que ce soit en tant que problème ou en tant que solution, tout semble lié désormais à la question climatique et on a pu voir comment se déclinait le mouvement de climatisation du monde en fonction de questions extrêmement diverses qui n'étaient pas forcément « attachées » auparavant à cette question. La sécurité, qu'elle soit alimentaire ou migratoire, est devenue une question climatique et, désormais, on fait couramment le rapprochement entre des années de sécheresses en Syrie, la guerre et la crise migratoire. L'agriculture apparaît aussi bien comme une des causes de la déforestation et donc, du changement climatique, qu'une possible source de solution à ce dernier, au choix dans sa version « climate smart » agro-industrielle ou dans sa version agroécologique. Le secteur du développement a lui aussi été climatisé puisque le changement climatique semble être devenu, au moins dans les discours, la ligne directrice des politiques d'aide entre le Nord et le Sud, la montée du thème de l'adaptation venant encore renforcer cette tendance. Le business n'est pas en reste : jamais ce secteur n'avait été si présent lors d'une COP Climat, reconnaissant d'une seule voix et par delà les divergences sectorielles, la gravité du problème et l'importance des solutions de marché, en demandant notamment d'attribuer un prix au carbone. A l'opposée du spectre politique, la société civile globale est, elle-aussi complètement climatisée puisque, bien au-delà des ONG expertes sur la question, le climat est devenue un axe de convergence majeur comme en témoigne l'ampleur de la Coaliton 21 mobilisée en dehors du Bourget (à Montreuil et au 104 notamment). Les thèmes altermondialistes et anticapitalistes sont systématiquement recyclés dans un langage climatique au point où l'on se demande si l'altermondialisme ne s'est pas complètement transformé en mouvement contre le réchauffement climatique. Si les sciences se sont saisies des questions climatiques depuis longtemps, ce sont désormais les savoirs locaux des communautés autochtones qui sont appelés à la rescousse dans le texte même de l'accord pour fournir des visions moins surplombantes depuis les satellites, et des solutions plus ancrées dans les territoires et plus proches de la nature. La spiritualité est aussi climatisée en même temps que l'arène climatique s'ouvre de plus en plus largement aux questions spirituelles. La parution de l'encyclique *Laudato Si* du pape François sur la question environnementale, la Déclaration islamique sur le changement climatique mondial, le Sommet des Consciences et la déclaration qui l'accompagne en amont de la COP21 sont autant de signes de ces croisements entre écologie et grandes religions. D'autres formes de spiritualités étaient également présentes durant la COP : les références des populations autochtones à d'autres cosmovisions, l'importation de certains de leurs rituels (cérémonie d'ouverture de l'espace) dans des formats de rassemblement onusiens, l'arrivée de la Terre Mère dans le texte (même si c'est sous pression d'un pays extractiviste comme la Bolivie), l'espace de méditation et de prière dans la zone bleue ou encore les cours de Yoga pour militants dans la ZAC marquent l'ouverture à de nouvelles formes de lecture, post, ou extra matérialiste, de la question climatique. On pourrait sans doute encore rallonger la liste (la biodiversité, les océans, les droits humains,...) des objets, espaces ou acteurs climatisés, mais de la sécurité à la spiritualité en passant par l'agriculture, le développement, le business, l'altermondialisme ou les savoirs autochtones, tout semble désormais pensable en termes climatiques. Quand on se rappelle qu'il y a une dizaine d'années, le problème semblait essentiellement

environnemental, quand il n'était pas tout simplement contesté en tant que problème, cette force d'attraction de l'arène climatique ne peut qu'interroger. Qu'est ce qui fait en premier lieu cette force d'attraction ? L'acuité et l'ampleur de plus en plus évidente du problème, le caractère par nature englobant de l'objet (le climat comme ce qui entoure et contient), l'origine du cadre de négociation entre regain post-guerre froide du multilatéralisme et montée du paradigme de la gouvernance, une sorte d'effet d'entraînement ou boule de neige du processus qui, plus il grossit, plus il devient agrégatif, sont autant d'éléments partiels de réponse qu'il faudrait approfondir. Toujours est il que les conséquences de cette force d'attraction (en même temps que les causes) sont que l'arène du changement climatique est devenu le lieu où parler, où venir se faire entendre² et faire avancer son agenda, où grandir son réseau ou encore, venir chercher de l'argent, l'une des activités essentielles pratiquées aussi bien par les entreprises cherchant à faire financer leurs projets que par les courtiers en développement, les ONG ou les institutions scientifiques et techniques. L'arène climatique joue donc toute une série de fonctions qui dépassent largement le cadre des négociations. Au-delà des facteurs d'explications de ce pouvoir d'attraction, on doit aussi évoquer les différentes formes que peut prendre la climatisation.

2. Une climatisation à géométrie variable : les grandes omissions.

On doit notamment s'interroger sur les différents cercles ou « strates » d'une climatisation soumise aux intérêts politiques et économiques. Quand on voit les efforts déployés par certains acteurs pour faire rentrer leur « wording » (des expressions compactées qui représentent leurs intérêts) on peut considérer que le « stade suprême » de la climatisation est l'entrée dans la sphère des négociations et dans le texte. La présence dans le texte du terme « transition juste » portée par les syndicats pour désigner la reconversion des travailleurs des énergies fossiles ou encore de celui de droits des peuples autochtones est le fruit d'un travail de lobbying de plusieurs années. Certains thèmes sont déjà complètement acclimatés aux négociations (transfert de technologie, mitigation, adaptation,...) d'autres essaient d'y rentrer, et certains, parmi les plus importants, sont soigneusement maintenus à distance. Par exemple, la question énergétique est depuis longtemps climatisée tant elle est logiquement identifiée comme étant au cœur du problème et c'était celle qui faisait probablement l'objet du plus grand nombre d'événements parallèles au Bourget ; mais elle est en grande partie évacuée, et l'on comprend pourquoi, des négociations qui n'abordent jamais de front le fait qu'il faut impérativement extraire et consommer moins d'énergies fossiles notamment (aucune mention aux secteurs des transports aériens et maritimes) ou promouvoir massivement les énergies renouvelables. Au moment où le texte d'accord dit qu'il faut réduire les émissions de carbone en fixant notamment un prix à ce dernier, le prix du baril de pétrole passait en dessous des 40 dollars sous l'influence de l'Arabie Saoudite, pays le plus ouvertement dans l'obstruction lors des négociations. Pourtant, entre le marché du carbone (qui a par ailleurs prouvé son inefficacité) promu dans le texte et le marché du baril de pétrole au plus bas, il n'est pas difficile d'imaginer lequel de ces facteurs aura dans la réalité le plus d'influence sur les émissions de carbone. Le contraste entre la climatisation intense de la thématique et sa mise à distance des négociations se retrouve du côté du commerce mondial. Si le thème du libre-échange est pointé dans le off de la COP par la société civile critique comme l'une des causes principales du réchauffement climatique, il est complètement évacué des négociations et on peut là encore légitimement se demander ce que pèse le droit mou de l'accord de Paris face à l'arsenal juridique contraignant du commerce international. Si dans les discours tout le monde ou presque s'accorde sur le fait qu'il faudrait changer notre modèle de développement

² Un responsable des communautés autochtones nous confiait qu'il n'avait pas accès aux personnes de son gouvernement dans son pays, mais que dans le cadre d'une COP, des formes d'interlocutions étaient possibles.

pour limiter le réchauffement climatique, c'est donc sans toucher dans l'accord à deux des fondements de ce modèle : la consommation massive d'énergie fossile et le libre-échange global. Dans le même ordre d'idée, l'accord de Paris ne reconnaît plus dans son article 2 la menace du changement climatique sur la « sécurité alimentaire » comme c'était encore le cas la veille de l'adoption finale du texte, mais la menace sur la « production alimentaire ». Ce retournement de sens de dernière minute a été le résultat notamment de la pression argentine sous l'influence de son lobby agro-industriel. Il signifie concrètement qu'il ne s'agit pas tant de sécuriser l'accès à l'alimentation en jouant sur le principal problème, à savoir la répartition, que d'augmenter la production d'aliments, alors même que l'on connaît les impacts considérables de l'agriculture productiviste sur le climat. Là encore, le rapport de force entre intérêts économiques et l'intérêt général de la lutte contre le réchauffement climatique ne souffre aucune ambiguïté. A travers ces exemples d'objets fortement climatisés, mais qui ne font pas l'objet de négociation, on veut souligner le fait que si l'arène climatique est dans son ensemble la principale arène où sont discutés les problèmes du monde, le cœur de la discussion (les négociations) est très sélectif et ne s'attaque pas frontalement aux causes structurelles du changement climatique. Si on veut comprendre la portée de l'accord, on doit donc l'analyser autant dans ses omissions soigneusement maintenues que dans ses objectifs. On pourra toujours objecter qu'en mettant ces questions en discussion, on ne serait très probablement jamais arrivé à un accord universel et c'est certainement vrai mais l'on touche là un des problèmes de fond du multilatéralisme. Si l'on croit que le multilatéralisme est la moins mauvaise manière qu'ont trouvée les Etats-Nations pour ne pas se faire la guerre, alors on doit se réjouir de l'accord de Paris et en profiter pour féliciter la diplomatie française pour avoir su recréer un certain degré de confiance entre les parties. Il ne faut cependant pas être dupe, en refusant de s'attaquer aux causes structurelles du changement climatique au nom de la possibilité d'un accord, mais sans doute surtout aux nom d'intérêts économiques partagés aussi bien au Nord qu'au Sud, les négociations se sont interdites d'emblée d'être à la hauteur des enjeux politiques, humains et environnementaux. Soyons clair, en soulignant les différents degrés de climatisation et les intérêts qui les sous-tendent, nous ne voulons pas dire que cet accord ne représente rien. On peut penser par exemple que la révision régulière des contributions nationales permettra d'adopter des politiques publiques qui influenceront sur les émissions de carbone. L'accord, et plus encore la COP21, sont significatifs également au sens où ils auront fait évoluer la prise de conscience et la culture du changement climatique, ce qui est déjà beaucoup. La COP 21 et son accord ont donc indéniablement fait bouger des lignes dans une direction plutôt positive, la question est de savoir si ces mouvements de ligne sont à la hauteur (et surtout au rythme) du problème socio-environnemental auquel on va devoir faire face : la réponse est très probablement négative. Pire encore, on peut se demander si ces ajustements à la marge ne servent qu'à masquer les problèmes structurels, ne faisant que maintenir sous perfusion un modèle de développement malade que personne ne veut et ne peut abandonner, contribuant ainsi à soutenir un peu plus longtemps l'insoutenable (sustaining the unsustainable) pour reprendre les mots du sociologue allemand Ingolfur Bludhorn (2007).

3. De « Shall » à « should », le « ramollissement » des modes de régulation internationale

Ceux qui ont suivi au Bourget le dernier jour des négociations ont été témoin d'un petit psychodrame et d'un tour de passe-passe diplomatique qui, bien au-delà de l'anecdote, sont particulièrement révélateurs de l'évolution des modes de régulation internationale. En fin de matinée, au moment de présenter la dernière version du texte, la gravité du ton des discours de Laurent Fabius et François Hollande ne semblait pas feinte. Malgré la rapidité des avancées

des derniers jours, il semblait bien que la possibilité d'un échec n'était pas totalement exclue. Les différentes parties avaient quelques heures pour lire le texte d'accord sachant qu'à ce stade, les marges pour obtenir des modifications, mêmes minimales, étaient infimes. Si l'accord devait échouer, ce serait probablement à l'initiative d'un grand pays (on pensait plutôt à l'Inde ou la Chine) ou du fait de l'opposition d'un grand groupe de pays (les petites îles notamment). Selon les délais idéaux fixés par Laurent Fabius, on devait se revoir à 15h pour approuver cet accord mais au moment de rentrer dans la salle avec une grosse heure de retard, on a senti un flottement : la présidence française avait encore un problème à gérer. On apprenait les Etats-Unis bloquaient sur le mot « shall » dans l'article 4.4 qui disait « Developed country Parties shall continue taking the lead by undertaking economy-wide absolute emission reduction targets. » Les Etats-Unis demandaient de remplacer ce shall par un should conditionnel et par conséquent, moins obligatoire. L'enjeu de ce changement était selon les négociateurs américains que la forme obligatoire aurait obligé le président Obama à faire passer le texte devant un congrès dominé par les républicains qui ne l'auraient jamais ratifié mais, au-delà de ce réalisme procédural, cette demande correspondait surtout à la volonté américaine d'imprimer à ce texte un esprit le moins contraignant et le plus « volontaire » possible. A renfort de pression américaine et chinoise, ce « petit blocage » a été résolu de manière acrobatique à travers un tour de passe-passe procédural. Avant que Laurent Fabius ne soumette la toute dernière version du texte à approbation, le protocole veut que le représentant d'un organe technique des Nations-Unies s'exprime sur les dernières petites corrections formelles du texte, corrections présentées comme logiquement nécessaires vue l'urgence dans laquelle a été rédigé ce texte. C'est ainsi que la modification du shall en should a été présentée comme une correction purement formelle au milieu d'autres modifications. La salle n'a pas bronché et à la suite de cette petite litanie de corrections, Fabius a pu soumettre le texte à approbation, noter avec empressement qu'il n'y avait aucune objection, et donner son coup de marteau d'ores et déjà historique pour le multilatéralisme environnemental.

Cette anecdote nous en dit long sur le jeu permanent avec la règle diplomatique, mobilisable de manière rigide, mais toujours contournable dans un rapport de force soigneusement établi. Elle nous en dit long également sur la puissance américaine évidemment, mais surtout sur l'esprit du texte de Paris et plus généralement, sur le nouvel esprit des régulations internationales qu'on peut y lire. L'argument du passage d'un texte à caractère obligatoire devant le congrès américain faisait effectivement peser sur l'accord l'épée de Damoclès d'une possible défection des Etats-Unis, risquant d'amputer par là une grande partie de l'efficacité et de la légitimité de l'accord comme ce fut le cas pour le protocole de Kyoto. Néanmoins, on peut voir dans l'esprit de Paris que les Etats-Unis sont parvenus à impulser et imposer un changement bien plus structurel dans la manière de réguler la question climatique et, plus généralement peut-être, le droit international. A l'opposé d'un protocole contraignant, prévoyant des mesures claires et des mécanismes sanctions pour les faire appliquer, l'accord de Paris est basé sur des contributions volontaires et des objectifs suffisamment flous pour être extensibles. Loin d'un droit régalien imposé depuis une autorité centrale (l'ONU) selon le modèle command and control, c'est un droit mou, flexible, adaptable. Le duo règle/sanction basé sur des objectifs et des calendriers clairs est ainsi remplacé par celui d'engagements et de révisions (Pledge and review). Un des arguments de ceux qui défendent ce type d'approche juridique est qu'il serait plus pragmatique, un accord basé sur la bonne volonté de ses parties et sur un contrôle des engagements de tous sur tous, serait non seulement mieux à même d'enrôler un maximum de parties, mais également plus susceptible d'être mis en œuvre qu'un accord tellement contraignant que tous chercheraient à le contourner. On comprend bien ce principe selon lequel on ne fait bien que ce à quoi l'on consent, mais on peut douter qu'il cadre mieux avec la realpolitik qui caractérise les relations internationales. Si un accord formellement plus contraignant ne représentait pas un gage d'applicabilité, ce droit mou ne le

garantit certainement pas plus : sans volonté politique, n'importe quel type de droit peut rester lettre morte. Entre argument d'un droit plus pragmatique et volonté cynique de ne pas contraindre son économie, on a assisté à une victoire de long terme de la conception américaine puisque ce type de procédure pour réguler l'arène climatique correspondait à l'approche des Etats-Unis dès la fin des années 80 (Aykut et Dahan, 2015). Si les Etats-Unis ont donc été les artisans principaux de ce ramollissement, on doit noter que ce mouvement a également correspondu à la volonté d'une bonne partie du G77. Beaucoup de pays en développement préfèrent en effet se soumettre à l'exercice des contributions volontaires que de se voir dicter leur politique depuis l'ONU.

Cette tendance au « ramollissement » du droit international n'est pas vraiment nouvelle, ni spécifique au climat. Elle était déjà en œuvre dans la profusion normative dans les accords multilatéraux environnementaux (Maljean Dubois, 2003), dans la prolifération de standards et instruments de marché comme instrument de gouvernance, ou dans l'influence du capitalisme des années 2000 dans la diffusion d'un ordre régulateur global (Levi-Faur, 2005) mais l'accord de Paris marque probablement une forme de consécration de ce type de droit.

4. Le clivage Nord/Sud dans un ordre géopolitique en recomposition.

Que nous nous trouvions dans les salles de négociation ou à l'assemblée générale de la Coalition 21, nous avons été frappés par la prégnance et la persistance de la grille de lecture Nord/Sud du problème. Du côté du Bourget, les Etats du Sud n'avaient de cesse de rappeler l'un des principes fondamentaux du processus de négociation, celui d'une « responsabilité communes mais différenciée » qui veut schématiquement que ce soit les pays du Nord, historiquement responsables, du fait de leur développement industriel, de l'excès de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, qui portent l'essentiel de l'effort de réduction et qui paient pour les pays du Sud. Ce principe implique pour les pays du Sud un certain droit au développement. Du côté de la société civile, c'est la lecture en termes de justice climatique qui semblait également ramener à une lecture Nord/Sud et à la responsabilité des grandes firmes transnationales et des gouvernements du Nord. On comprend bien l'efficacité narrative et politique d'une lecture aussi bipolaire héritée du tiers-mondisme, mais on peut douter de sa pertinence géopolitique. Si ces deux lectures pouvaient résumer grossièrement, mais néanmoins assez efficacement le rapport de force au début des années 90 entre un Nord, Etats-Unis et Europe en tête, tout puissant après l'effondrement du bloc de l'Est, et un Sud dont presque aucun pays n'avait émergé, la situation en 2015 est complètement différente. La montée en force des BRICS, leur croissance accélérée portée par des consommations d'énergie massive, ou encore la montée d'élites et de classes moyennes dans les pays du Sud sont autant d'éléments qui doivent amener à repenser et dépasser ce cadre qui ne correspond plus à grand chose. Souligner cela, c'est peut-être faire le jeu des Etats-Unis dont l'opposition historique au principe de responsabilité commune mais différenciée était encore très présente à Paris, c'est néanmoins essayer de recoller nos manières de penser avec les réalités du monde. Il ne s'agit pas de nier les responsabilités historiques des pays du Nord ni encore moins d'oublier que les émissions des pays du Sud servent à produire pour la plupart des biens consommés au Nord, mais d'éviter toute simplification abusive et alliance objective avec des gouvernements indéfendables. Quand dans les négociations, l'Arabie Saoudite parle au nom des pays du Sud pour réclamer un rythme de révision des contributions nationales plus lent sous le prétexte que cela représente un investissement technique et financier insupportable, on est frappé par le degré d'instrumentalisation de la lecture Nord/Sud. Défendre le droit au développement de l'Inde est peut-être une nécessité, mais elle ne doit pas faire oublier les problèmes de répartition des richesses internes aux pays ni les responsabilités

des gouvernements en place. S'interdire de critiquer les modèles de développement chinois et indiens au nom de l'indéniable responsabilité historique des pays occidentaux, c'est aussi reléguer la dimension environnementale du changement climatique au second plan alors même que l'on peut se demander quel sens pourrait avoir la notion de justice dans un chaos environnemental généralisé. Rétablir une équité dans le développement dans une situation globale à +5° n'a peut être en effet pas beaucoup de sens. Le thème de la justice climatique a l'immense mérite de réintroduire les questions d'équité dans une lecture environnementale globale qui avait tendance à dissoudre les responsabilités passées, présentes³ et futures, mais cette grille de lecture cadre mal avec des négociations entre nations où la frontière entre pauvres et riches a considérablement bougé, non seulement entre ces mêmes nations, mais également en leur sein. Il faudrait donc largement « dénationaliser » cette grille de lecture. Dans ces conditions, on peut se demander comment un groupe comme celui du G77+Chine peut tenir encore, même si dans les négociations, les différences d'intérêts sont actées dans la formation de sous-groupes comme les petits pays insulaires (les AOSIS), les pays les plus vulnérables (V20) et les émergents. L'inertie institutionnelle (les négociations climatiques et internationales se sont structurées avec ce bloc), la permanence des représentations due au partage d'un passé colonial, la nécessité de former un bloc stratégique dans les négociations expliquent probablement en partie la survie du G77, mais on sent bien que l'ordre géopolitique est en train de basculer.

Dans le même ordre d'idée, la grille de lecture Nord/Sud est liée à la revendication d'un droit au développement et, assez mécaniquement, à l'aide qui est censée l'accompagner. Personne dans l'espace de la société civile, ni encore moins dans les arènes onusiennes, n'oserait remettre en cause la légitimité de cette aide, même si certains se refusent à payer. Le fond vert et l'aide au développement sont perçus au niveau macro comme des outils légitimes de rééquilibrage des équilibres Nord/Sud mais quand on connaît un peu plus précisément les rouages concrets de cette aide, les liens de dépendance qu'ils alimentent et les aberrations qui sont faites au nom du développement, on est en droit de se demander si cet alignement généralisé derrière l'aide au développement est si productif environnementalement et socialement. Sans épouser complètement les critiques radicales de l'idée de développement et surtout, de « l'aide » qui est censée l'enclencher, on constate que ces idées, au même titre que celle de croissance économique, restent les vaches sacrées et les horizons indépassables de la société globale, contribuant sans doute à alimenter un peu plus le schisme entre cette sphère internationale et la réalité (Aykut et Dahan, 2015).

5. Une société civile à distance, à la recherche de son autonomie

Du côté de la dynamique d'organisation de la société civile, on a dit que le changement climatique est devenu le point de convergence majeur d'une société civile globale encore largement en construction. L'ampleur de la Coalition 21, coalition en premier lieu française, puis internationale, mobilisée quelques deux ans avant la COP, témoigne de ce regroupement extrêmement large d'organisations environnementales, des droits de l'homme, de développement, de luttes paysannes, féministes, ou plus spécialisées sur le changement climatique. D'ATTAC à WWF, d'Avaaz à la Confédération paysanne, cette plateforme avait

³ Thomas Piketty rappelle ainsi ces chiffres sans appel : « les 1% les plus gros pollueurs du monde, soit 70 millions de personnes, ont des émissions moyennes de l'ordre de 100 tonnes de CO2 par personne, si bien qu'ils émettent à eux seuls environ 15% des émissions totales, c'est-à-dire autant que les 50% du bas. Or ce sont les 50% du bas qui vont payer les conséquences du changement climatique, en termes de montée des eaux et des températures. (...) Et où se trouvent les 1% les plus gros pollueurs du monde ? D'après nos estimations, 57% d'entre eux habitent en Amérique du Nord, 16% en Europe, et à peine plus de 5% en Chine (moins qu'en Russie et au Moyen-Orient : environ 6% dans les deux cas) »

réussi à dépasser le clivage qui marquait auparavant les mobilisations climatiques entre les partisans d'une lecture du problème climatique en termes de justice sociale, plus souvent en rupture avec le processus de négociation, et ceux qui en avait une lecture essentiellement environnementale, plus enclins à jouer le jeu de la participation onusienne et traditionnellement réunit au sein du Climate Action Network (Buffet et Ollitrault, 2015). Ce clivage était notamment structurant à la COP de Copenhague qui avait créé un véritable trauma dans la société civile. Copenhague a en effet représenté une énorme désillusion pour la société civile embarquée dans le processus de négociation puisque l'absence de résultat apparaissait inversement proportionnel au degré de mobilisation humaine et financière d'une grande partie de la société civile. Ce trauma était encore largement perceptible à Rio+20 où l'on avait trouvé cette société civile dans une phase de recomposition (Chartier et Le Crosnier, 2015). Même si cela a pris du temps, l'échec de Copenhague a acté la victoire d'une ligne, si ce n'est ouvertement rupturiste, au moins très distanciée vis à vis des négociations dont il est devenu de plus en plus clair que l'on ne pouvait en attendre grand chose. Nous pensons qu'il est important que cette distance soit actée et maintenue, ne serait ce que pour rappeler les contradictions et déphasages entre le monde réel et la bulle des négociations et pour que la société civile ne soit pas réduite à un simple rôle d'expertise embarquée. Si cette distanciation n'a pas signifié une absence totale du Bourget (bien des ONG jouent à la fois sur le « in » et le « out » des négociations), l'essentiel de la société civile semblait donc mobilisé dans Paris. Malheureusement, le coup dur pour les mobilisations de la société civile est venu d'un ennemi relativement inattendu puisque ce sont certainement elles qui ont le plus directement pâti des attaques du 13 novembre. Les attaques terroristes ont en effet représenté pour les pouvoirs publics un « prétexte idéal⁴ » pour verrouiller des mobilisations déjà très surveillées en amont de la COP et cette sécurisation post-attaques a eu au moins deux conséquences majeures. Dans l'esprit de ses organisateurs, la manifestation du 29 novembre où était espéré plus d'un million de personnes devait lancer les dynamiques de mobilisations pour les 15 jours (et les années) à venir. Son interdiction a évidemment brisé d'emblée la dynamique de mobilisation mais on peut penser que la possibilité d'une mobilisation de masse était morte dès le 13 novembre. Même autorisée, on voit mal comment cette manifestation aurait mis des centaines de milliers de personnes dans la rue dans une ambiance post-attentat. Au-delà donc d'une répression parfois musclée (comme au Grand Palais le jour de l'ouverture de la Galerie des Solutions), les autres moments forts des mobilisations (à Montreuil au Village des alternatives et dans la Zone d'Action Climat, à la toute fin le 12 novembre) n'ont pas pu se déployer comme espéré. Pour des raisons très différents, on peut donc faire les mêmes remarques pour les mobilisations de la société civile que pour le résultat de l'accord, elles ont été relativement faibles (par rapport à ce que l'on pouvait en attendre avant les attaques) mais probablement ce qu'on pouvait espérer de mieux vu le contexte. La deuxième conséquence de la sécurisation extrême de la COP est qu'elle a contribué à rouvrir les clivages précédemment évoqués entre la ligne justice climatique et la ligne CAN. Grossièrement, les partisans de la justice climatique, plus « radicaux » et enclins à mobiliser les registres d'action de la désobéissance civile, étaient les plus critiques vis à vis des injonctions sécuritaires du gouvernement quand les tenants d'une ligne plus « modérée » avaient tendance à respecter les consignes sécuritaires. Même si le clivage sur la question sécuritaire ne recoupe probablement pas exactement celui entre les deux lectures du problème, il a représenté un point de friction important qui aurait pu faire exploser les efforts de convergence. Enfin, c'est un peu paradoxal, mais le relatif succès de l'accord salué dans

⁴ Nous ne voulons évidemment pas dire que la sécurisation des mobilisations a répondu à une pure logique d'instrumentalisation des attaques et d'encadrement des mobilisations. Cette sécurisation renforcée était en grande partie justifiée et compréhensible, elle a néanmoins permis aux pouvoirs publics de contrôler bien plus facilement les mobilisations.

les médias et entre les Etats-Nations est arrivé au moment précis où la société civile, on l'a dit, avait décidé de manière quasi unanime de prendre ses distances vis à vis des négociations. Cette avancée significative des négociations a rendu les positions critiques de la société civile logiquement moins audibles et compréhensibles vis à vis de l'extérieur, alors même que la plupart des arguments vis à vis du processus de négociation restent pertinents. Les actions du 12 décembre⁵ étaient vraiment pensées par les organisateurs de la société civile selon l'objectif « d'avoir le dernier mot » mais, entre le retard d'un jour pris par les négociations, leur dénouement final et l'encadrement sécuritaire des actions, ce dernier mot n'a pas fait beaucoup de bruit. Au moins médiatiquement, il est évident que ce sont les Etats-Nations et non la société civile qui ont eu le dernier mot. Toujours est-il que la coalition autour de cette COP n'a pas explosée malgré un contexte difficile et les pressions internes et externes auxquelles elle a été soumise. La préparation en amont de la COP21 comme l'événement lui-même ont représenté une étape de structuration très importante et une réunion à Berlin l'an prochain décidera du futur du mouvement. Faire exister une mobilisation plus autonome, au-delà des logiques de négociation et en dehors même de ses temporalités (autour du moment des COP notamment) est probablement un défi majeur pour la société civile climatique globale à la recherche de la bonne distance critique et d'une créativité propre.

Conclusion :

Nous avons voulu montrer qu'au-delà des négociations du texte et de ses résultats, la COP 21 et sa gestation ont représenté un important moment de reconfiguration des rapports Nord/Sud, une évolution dans les modes de régulation internationale et également une étape sans doute déterminante dans la construction d'une société civile globale réunie autour du climat. Mais c'est surtout cette dialogie entre climatisation du monde et la globalisation du climat, ses différentes manifestations, causes et formes qui ont retenu notre attention et qui devront faire l'objet d'analyses plus approfondies. La COP21 a représenté une nouvelle phase d'expansion du régime climatique en même temps qu'un fantastique pôle d'attraction pour toute une série d'acteurs et de thématiques désormais pensés en termes climatiques. Plus que jamais, le climat est un fait socio-environnemental globalisant, total.

Stefan Aykut et Amy Dahan, A. *Gouverner le climat ? 20 ans de négociations climatiques*. Paris: Presses de Sciences Po, 2015.

Ingolfur, Blühdorn. Sustaining the unsustainable : symbolic politics and the politics of simulation. In *Environmental Politics*, vol. 16, n°2, 2007. pp.251-275

Christophe Buffet, et Sylvie Ollitrault. « ONG dans les COP : des « outsiders » de la politique climatique ? » *Pollution atmosphérique*, n°227. 2015.

Denis Chartier et Hervé Le Crosnier, Acter la fin d'un monde pour activer l'alternative. ONG et acteurs de l'altermondialisme à Rio+20. In Foyer, J. (coord.) *Regards croisés sur Rio+20, la modernisation écologique à l'épreuve*. Paris, CNRS éditions, 2015.

⁵ Les « lignes rouges » organisées Avenue de la Grande Armée le samedi matin et le rassemblement à la tour Eiffel le samedi après-midi.

Amy Dahan *et al.*, « [Rapport de Recherche : Les arènes climatiques : forums du futur ou foires aux palabres ? La Conférence de Poznan](#) », février 2009, 45 p.

David Levi-Faur, « The Global Diffusion of Regulatory Capitalism ». *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 598, 12-32. 2005.

Sandrine, Maljean-Dubois, *La mise en œuvre du droit international de l'environnement*. Studies. Iddri. 2003.

Thomas Piketty, Les pollueurs du monde doivent payer. *Le Monde*, 28 novembre 2015.
Disponible sur : <http://piketty.blog.lemonde.fr/2015/11/28/les-pollueurs-du-monde-doivent-payer/>